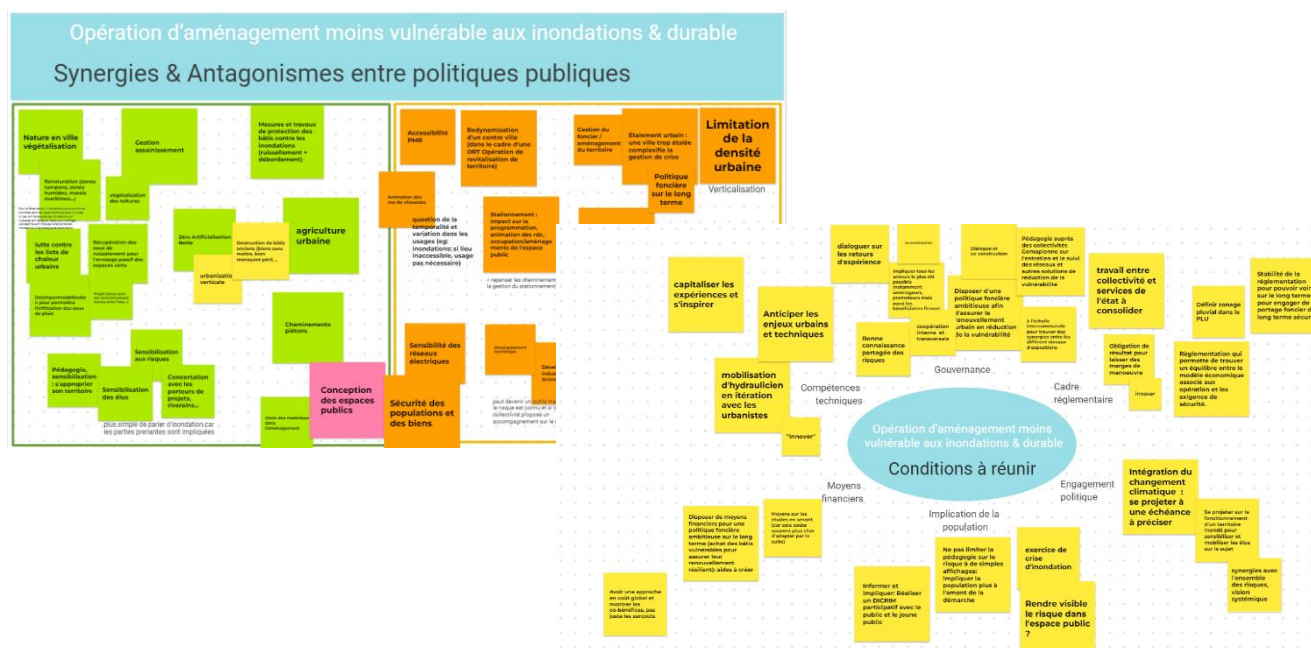


Groupe de travail

Résilience et aménagement : faire face aux inondations

Synergies et antagonisme entre les politiques publiques de réduction de vulnérabilité et de transition écologique



Animateurs : Denis Crozier, Juliette Maître et Bérengère Mercier (Cerema)

Participants : Paul Borel (Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée), Maria Besselièvre (Dreal Pays de la Loire), Thibault Clément (Université de Montréal, équipe ARIAction), Nathacha Christin (Communauté de communes du Gresivaudan), Philippe Crozet (DDT 42), Charlotte Dauwe (BE Aristot), Marion Decalf (Communauté de Communes Serre-ponçon Val d'Avance), Sandrine Dhénain (BE Ramboll), Alexandre Depetris (Cerema), Yohann Evain (Cerema), Noémie Hinfray (Métropole Rouen Normandie), Tara Le Buhan (BE Artelia), Matthieu Le Rouzic (Est Métropole Habitat), Bertrand Marion (Grenoble-Alpes Métropole), Jean Morlais (Saint-Fargeau-Ponthierry), Marion Trapu (BE Hydratec), Emilie Vanoudheusden (Cerema),

Objet du groupe de travail : Dans la perspective de la mise en œuvre d’une démarche de résilience appliquée à l’échelle d’une opération d’aménagement, les échanges ont porté sur l’identification des interactions négatives (freins, contradictions, etc.) et positives (synergie, cohérences, etc.) entre la prévention des risques et l’autres objectifs de politique publique, dont celles d’adaptation et atténuation du changement climatique. Les échanges se sont ensuite poursuivis sur la recherche de leviers mobilisables pour dépasser les blocages ou contradiction, dans le cadre d’une opération d’aménagement, ainsi que les conditions à réunir pour être en capacité de les actionner.

1. Synergies à développer

Du point de vue des participants, la réduction de vulnérabilité à l'échelle d'une opération de renouvellement urbain peut s'inscrire dans une synergie avec :

- **Les actions de renaturation, d'agriculture urbaine, de désimperméabilisation et de gestion alternative des eaux pluviales ou encore de lutte contre les îlots de chaleur urbain.** Cela suppose que la gestion du risque inondation soient envisagée dans une approche de solution fondée sur la nature devenant un élément de programmation le plus en amont possible, en opposition avec une approche de protection via des ouvrages collectifs ou uniquement par une surélévation des premiers plancher en application du règlement du PPRI.

Exemple :

- o Stratégie de renaturation d'Antibes suite aux inondations de 2015 (<https://www.antibes-juanlespins.com/risques/lutte-contre-les-inondations/une-strategie-de-renaturation>)
 - o Euroméditerranée avec le projet de parc des Aygalades (<https://www.euromediterranee.fr/projets/parc-des-aygalades>)
 - o Le parc inondable Saint Serge à Angers (<https://www.angers.fr/actualites-sorties/63476-premiere-submersion-reussie-pour-le-parc-saint-serge/index.html>)
 - o Le jardin des pluies du projet Tout un monde flottant à Saint-Ouen l'Aumône (<https://laurencejouhaud.fr/portfolio-items/le-jardin-des-pluies/>)
 - o Etc.
- **Les actions de concertation et de coproduction.** La prise en compte des risques est un sujet dont il est complexe de parler, qui est potentiellement anxiogène ou source de tension du fait de son caractère régalien. Cela nécessite des échanges apaisés, une confiance mutuelle entre les parties prenantes et donc du temps pour déployer des actions de pédagogie et de sensibilisation. Aussi la partie active et constructive sur la problématique des risques ne peut que se nourrir une politique de concertation plus large et continue.
- **Les politiques de verticalisation de l'architecture.** La surélévation des premiers planchers au-dessus des plus hautes eaux connues se traduit par des architectures à étages. Or, dans un contexte de trajectoire Zéro Artificialisation Nette, le fait de privilégier des bâtiments plus compacts et plus hauts, est solutions encore contestées. L'adaptation aux risques d'inondation constitue donc un argument supplémentaire.

Exemple :

- o [Débat à Sassenage sur la densité avec des opérations en renouvellement urbain pour remplacer des pavillons de plain-pied par des petits collectifs.](#)
- **Les volontés de développer des quartiers sans voiture au profit des modes actifs.** Là encore, comme pour la verticalisation, le risque inondation peut entraîner des contraintes réglementaires qui interdisent en les parkings en sous-sols et exigent une accessibilité des

locaux hors d'eau en cas de crue. Dès lors, la mise en œuvre de solutions de parking en silo mutualisé et de cheminements piétons sur passerelles ou remblais s'impose (non sans impact économique sur les bilans d'aménagement néanmoins).

Exemple :

- [Rives du Bohrie à Ostwald \(https://www.strasbourg.eu/rives-bohrie-ostwald\)](https://www.strasbourg.eu/rives-bohrie-ostwald) ou les [Blancherie à Montbéliard \(https://www.montbeliard.fr/projets-en-cours/operations-immobiliieres/eco-quartier-des-blancheries.html\)](https://www.montbeliard.fr/projets-en-cours/operations-immobiliieres/eco-quartier-des-blancheries.html) qui proposent un ilot sur pilotis sans voiture, rassemblées dans un seul parking silo mutualisé, afin de préserver les capacités d'expansion de la crue.

2. Freins aux actions de réduction de vulnérabilité

Si les participants voient ainsi des synergies possibles avec d'autre politique de transition écologique à l'échelle du quartier, en revanche ils notent de nombreux freins, voire des injonctions contradictoires, à la mise en œuvre d'une réduction de vulnérabilité vertueuse. Pour chacun des volets impactés identifiés, ils pointent également des pistes de réflexion pour dépasser ces blocages :

- **Les coûts et la complexité techniques et administratives des projets** qui limitent les capacités des maîtrises d'ouvrage à porter des projets. Ce qui peut se traduire par un renchérissement des prix des logements, et donc une exclusion territoriale, ou un frein au développement économique.
 - **Leviers mobilisables :**
 - *Afin d'éviter cet écueil, les participants mettent l'accent sur la nécessité de mettre en place une stratégie foncière intercommunale sur le long terme. Ils estiment également qu'un territoire qui s'outille et propose un accompagnement aux porteurs de projet peut en faire un facteur d'attractivité par rapport à un territoire qui n'a pas investi le sujet ou dont la vulnérabilité est mal connue.*
- **L'animation des rez-de-chaussée (surélévation des premiers planchers, gestion des parkings en rdc) et plus largement des quartiers du fait les contraintes de programmation** (interdiction des équipements accueillant des personnes vulnérables, gestion du stationnement en surface) ou de coûts déjà évoqués.
 - **Leviers mobilisables :**
 - Les participants proposent de questionner la question des temporalités de la ville en mobilisant les rez-de-chaussée pour des programmations adaptés à la saisonnalité des crues ou des usages temporaires.
 - Concernant la problématique du stationnement, ils renvoient aux synergies à trouver avec les politiques en faveur des modes doux.
- **La sobriété foncière** avec un report de la production de logement et de l'accueil d'activité économique, pour ne pas augmenter les enjeux exposés, vers des secteurs pas exposés en extension d'urbanisation ou en périurbanisation loin des équipements et des transports.

3. Conditions à réunir

Selon les participants, la mobilisation des synergies identifiées ou le dépassement des freins et antagonistes relevés, nécessite de réunir plusieurs conditions :

- **Cadre réglementaire :**
 - Un règlement qui permette de trouver un équilibre entre les contraintes économiques des opérations et les exigences de sécurité, par un travail entre les collectivités locales et l'Etat pour innover dans les solutions de mitigation ;
 - Une stabilité afin de pouvoir engager des stratégies foncières de long terme ;
- **Engagement citoyen et politique :**
 - Se projeter sur le fonctionnement d'un territoire inondé, dans un contexte de changement climatique, par des simulations, des exercices ou de visibilité dans l'espace public ;
 - Mener une approche participative pour l'élaboration des DICRIM ;
 - Impliquer le plus en amont possible dans la démarche de projet (co-constituer avec les citoyens) pour ne pas se limiter à de la sensibilisation ou de l'information,
- **Moyens financiers et techniques :**
 - Avoir une approche en coût global pour démontrer / objectiver les co-bénéfices ;
 - Engager une politique foncière de maîtrise des secteurs vulnérables ;
 - Mobiliser des crédits d'ingénierie dans les phases amonts des projets ;
 - Réorienter les modes de faire projet pour intégrer plus de transversalité entre les différentes expertises mobilisées dès la conception
- **Gouvernance :**
 - Capitaliser les expériences et s'inspirer ;
 - Se coordonner à l'échelle intercommunale pour trouver des synergies entre les différents niveaux d'expositions ;
 - Organiser le dialogue et la co-construction entre les acteurs de l'aménagement et les différents services métiers.

4. Ressources pour aller plus loin

- [Le guide métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible : repère à destination des porteurs d'opérations urbaines ou immobilières](#)
- [La boussole de la résilience](#)